

## **UNE FORCE D'INTERVENTION AERONAVALE ET EUROPEENNE**

**ou**

### **COMMENT PREVENIR LES CRISES QUE LE NOUVEL ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL NE MANQUERA PAS D'ENGENDRER?**

Le mur de Berlin s'effondre, l'URSS éclate, l'Irak libéré des contraintes de l'affrontement est-ouest se croit en position d'annexer le Koweït, la Yougoslavie bascule dans un affrontement interne dont on avait pu penser qu'il n'était plus concevable en Europe... Ces événements récents se superposent aux crises qui depuis plusieurs années déjà constituent le fond de tableau de la scène internationale. Mais, de plus, de nouvelles menaces s'affirment. Prévisibles depuis plus de vingt ans les crises africaines, dans le nord avec l'intégrisme musulman ou plus au sud avec les rivalités ethniques, s'étendent, s'aggravent et deviennent tous les jours plus violentes dans un contexte qui a complètement changé. D'autres régions pourraient être citées comme autant de sources potentielles d'affrontements avec un fort risque d'extension mais l'Europe est directement et immédiatement concernée par la dégradation de la situation en Afrique et en Europe centrale.

L'URSS n'est plus le contrepoids des USA dans un monde autrefois bipolaire et figé par la terreur du nucléaire autrement baptisée "dissuasion". Les nouvelles nations issues de la décolonisation ou de l'effondrement du communisme, jusqu'alors contraintes par le choix inévitable de l'un ou l'autre des deux camps se retrouvent comme orphelines de tuteur mais aussi libérée des pressions que ceux-ci faisaient peser sur elles pour entériner le statu quo des limites frontalières. Les crises à venir auront donc des formes différentes que dictera ce nouvel environnement.

Après avoir tenté de dégager les caractéristiques principales que présenteront ces crises futures, et les conséquences à en tirer pour les missions des forces armées, une solution pour les prévenir, ou y répondre au mieux dans un cadre européen, sera proposée sous la forme de la mise en place d'un outil militaire, mais aussi politique plus particulièrement adapté aux menaces perceptibles.

## **1. Les crises de demain et leurs conséquences sur l'emploi des forces armées**

### **1.1. Quelles formes les crises de demain pourront-elles revêtir?**

Dans le contexte international qui prévaut, il paraît vraisemblable que les prochaines crises auxquelles l'Europe sera confrontée revêtiront une forme un peu différente de celles qui survinrent jusqu'en 1990. En effet la disparition du bloc de l'est en tant qu'alliance militaire constituée et organisée modifie non seulement la situation géostratégique en Europe mais aussi, et peut être même surtout, l'environnement politique et le rapport des forces dans les pays en voie de développement. Les crises à venir trouveront sans doute leurs applications dans des affrontements entre des groupes ethniques ou nationaux qui utiliseront leurs oppositions culturo-religieuses pour envenimer, puis soutenir et exaspérer leurs différends.

En effet, les dirigeants, le plus souvent bien éloignés de ce genre de considérations, sont plutôt animés par des appétits de pouvoir, qui ne peuvent être satisfaits sans conquêtes de territoires, de ressources ou d'outils économiques. Pour entreprendre de pareilles aventures ils ont besoin de soulever puis de motiver leurs peuples, et la tentation est forte, alors, de faire resurgir les vieux démons des antinomies ancestrales reposant sur les différences religieuses et culturelles.

Ces affrontements, sources essentielles des crises, ne sont pas nouveaux, ils constituent le fond du paysage des relations internationales depuis que l'homme existe en société organisée. Leurs fondements peuvent évoluer et se transformer, mais ils le font alors à la vitesse très lente de l'histoire des civilisations. Par contre leurs capacités à s'exprimer et à s'enfler connaissent des contraintes qui sont le fruit de l'histoire des hommes dont le rythme est infiniment plus rapide.

De la moitié du XIXème siècle aux soixante premières années du XXème siècle, les affaires internationales étaient négociées entre les grandes nations colonisatrices européennes. Les crises et les conflits se limitaient aux affrontements entre ces nations. Les tentatives d'expression des rivalités entre les entités humaines soumises aux "puissants" étaient le plus souvent traitées comme des péripéties que la supériorité militaire des grands pays européens permettait de résoudre rapidement.

A partir des années soixante jusqu'à la fin des années quatre-vingt, le partage du monde en deux blocs qui se terrorisaient respectivement a permis de juguler le développement des crises potentielles les plus dangereuses pour les partenaires de l'OTAN ou du Pacte de Varsovie par la volonté concertée des deux superpuissances. Les crises d'importance secondaire devenaient les enjeux d'une lutte d'influence entre les deux grands, ou leurs inféodés, qui s'efforçaient cependant de contrôler les risques d'extension.

Aujourd'hui, la situation est différente. L'équilibre entre les deux grands est rompu. Les pays sous influence occidentale restent assez stables mais la disparition de la pression des systèmes communistes sur leur environnement réduit leur perception de la nécessité de cohésion nationale et ainsi peut accroître les risques d'éclatements.

Les pays précédemment placés sous influence marxiste, profitent de la disparition du "grand frère" pour se débarrasser des structures politiques et administratives qui les dirigeaient sans pouvoir les remplacer par des organes suffisamment représentatifs et forts pour qu'ils puissent contenir les tendances centrifuges traditionnelles si longtemps étouffées. Les difficultés économiques, liées à l'abandon brutal du système communiste pour un

système plus libéral, ne font qu'aggraver le sentiment d'exaspération et pousser à la recherche d'autres solutions dans quelques voies que ce soient. Il en résulte une situation d'affrontements multiples entre des groupes humains auxquels est proposée, pour résoudre leurs multiples problèmes, la solution "bien naturelle" d'un changement reposant sur le retour aux solidarités culturelles.

Il est donc vraisemblable que les crises qui se développeront dans les années à venir présenteront des caractéristiques communes liées à la similitude des objectifs poursuivis par les responsables politiques concernés. Les événements récents, et plus particulièrement le conflit du golfe et l'affrontement yougoslave préfigurent assez bien ce type de situations: au départ se situe une volonté de pouvoir qui pour s'exercer a besoin d'étendre son espace d'influence, d'accroître sa puissance économique ou d'acquérir son autonomie en approvisionnement.

Un moyen pour convaincre et entraîner les hommes, pratique et qui a fait ses preuves dans l'histoire, consiste à faire appel à leurs croyances et à leurs valeurs. Les antagonismes religio-culturels sont de précieux moteurs des crises car ils s'inscrivent au plus profond des êtres et autorisent tous les fanatismes. Ils permettent de soulever les populations au-delà des partis et des sensibilités en les rassemblant autour des valeurs partagées pour le pire ou le meilleur des objectifs.

C'est ainsi que la plupart des conflits prennent naissance autour des grandes lignes de fractures des cultures. En Europe le tracé d'une carte présentant les grands espaces à culture de domination catholique, orthodoxe, protestante ou musulmane en est une illustration particulièrement intéressante si l'on se remémore les origines des conflits de ce continent.

La crise comprendra donc fatalement:

- Du point de vue politique et administratif, un pays désorganisé sans représentant fiable, mais avec un grand nombre de correspondants aux prétentions d'influence variables et de légitimité toujours contestable: les moyens réellement disponibles, les forces assurément contrôlées, les objectifs vraiment poursuivis et les soutiens internationaux acquis par chacune des factions étant autant d'énigmes à résoudre.

- Du point de vue militaire, un aspect d'affrontement intérieur, du type guerre civile, avec un pouvoir faible ayant perdu le contrôle réel de la situation. Une armée régulière s'opposera à une ou plusieurs composantes armées, plus ou moins coordonnées, aux fidélités changeantes et aux modes d'action imprévisibles allant du combat ouvert aux actions de terrorisme. Par conséquent une situation violente, désordonnée, confuse et sans front.

- Du point de vue civil, de nombreuses destructions entraînant une situation catastrophique dans tous les services publics ou de distribution: pénurie de denrées, pénuries de soins, absence de sécurité, absence de moyens de télécommunications, disparition des voies de communication et des médias.

## **1.2. Quelles sont dans cette hypothèse les missions qui pourraient être confiées aux forces armées?**

Dans le contexte de crises opposant des factions rivales au sein d'un même pays, ou des ethnies entre des pays hétérogènes, avec ou sans interactions d'états voisins, il est certain que les forces armées des nations européennes ne peuvent intervenir que pour des missions très précises soit pour la sauvegarde de leurs propres ressortissants, soit dans le cadre d'actions humanitaires, soit enfin pour une intervention d'interposition, de préférence sous mandat d'une organisation internationale.

En effet, ces crises caractérisées par un grand désordre politique et administratif, une situation militaire violente et une totale déstructuration des services civils, engendreront une grande confusion qui ne permettra pas de proposer ou d'imposer une solution manichéenne. Une intervention militaire brutale et unilatérale ne pourra être envisagée qu'exceptionnellement sous peine de favoriser des statu-quo proches des situations antérieures qui précisément ont fait naître les conflits concernés. Il y aurait alors fort à parier que, les mêmes causes conduisant aux mêmes effets, des crises identiques ou plus graves encore n'endeuillent l'avenir.

De plus, avec la fin des empires coloniaux, les puissances européennes aptes à intervenir, qui sont aussi les anciens colonisateurs, prennent grand soin à éviter toute action militaire qui pourrait être qualifiée de néo-coloniale. En Europe même, les Etats évitent de se placer dans des situations qui pourraient rappeler peu ou prou les conquêtes napoléoniennes, austro-hongroises, prussiennes, mussoliniennes ou hitlériennes.

Plus vraisemblablement, les nations européennes seront-elles partagées entre trois attitudes qui selon les cas pourront, ou non, être exclusives les unes des autres.

Leur première tentation sera de préserver leurs ressortissants ou leurs intérêts éventuellement menacés en se désintéressant de la situation critique du pays en question. Espérant qu'en quelques semaines ou quelques mois les différends ancestraux des populations qui servent de leviers aux dirigeants rivaux se résoudreont par eux-mêmes, les nations développées s'efforceront d'éviter l'engagement par égoïsme, indifférence ou veulerie.

La deuxième attitude visera à apporter un soutien humanitaire. La dégradation de la situation étant exploitée par les médias, les responsables politiques ou les organisations internationales, s'appuyant sur l'émotion suscitée dans les opinions publiques, s'efforceront d'obtenir des nations non engagées dans le conflit un secours en direction des populations civiles mêlées aux combats.

Enfin, en dernier lieu, une nation, ou un groupe de nations sous mandat international, pourra intervenir militairement. Cette dernière attitude sera adoptée pour éviter un débordement du désordre qui mettrait en cause la sécurité régionale, en raison d'accords de défense, ou pour préserver des intérêts vitaux des nations développées qui pourraient être menacées. Il s'agira alors surtout de contenir la situation par des actions d'interposition ou de police.

En tout état de cause, les missions envisageables se dérouleront dans un environnement hostile et instable où l'insécurité sera quasi générale sans qu'il soit possible d'attendre un soutien crédible de la part des autorités locales. Les moyens mis en place ne pourront compter que sur leurs propres forces à la fois pour leur action, mais aussi pour leur soutien: approvisionnement matériel, munitions, avitaillement et santé.

Dans ces différentes hypothèses les missions confiées aux forces armées d'un ou de plusieurs pays seront de l'un des trois types suivants:

- la récupération de ressortissants qu'il faudra évacuer en sécurité vers leur pays d'origine ou un pays tiers.
- la mission à caractère humanitaire, visant à aider les populations civiles meurtries ou martyrisées sans prendre partie dans l'affrontement lui-même. Ce type de mission pourrait être conduit sous l'égide des Nations Unies, de l'U.E.O., de la CSCE ou même suite à un accord de circonstance entre plusieurs états.
- la mission de police, d'interposition ou de maintien de l'ordre visant à intervenir dans le déroulement de la crise pour éviter l'extension du conflit. Tel pourra être le cas dans un pays avec lesquels des accords de défense ont été conclus ou à l'occasion d'une intervention sous mandat d'une organisation internationale.



## **2. La Force d'Intervention Aéronavale Européenne, une réponse adaptée à ces nouvelles menaces**

### **2.1. A quels moyens militaires confier ces missions?**

Les missions envisagées se dérouleront donc en milieu hostile et sans soutien à attendre du pays en crise et notamment sans disposer de façon certaine de ports, aéroports ou voies routières utilisables. Leur conduite nécessitera l'acheminement de troupes pour protéger, assurer et éventuellement durer. Celles-ci devront être soutenues par des moyens lourds et conséquents, capables d'approvisionner, d'appuyer, de soigner, de fournir un relais de télécommunications et enfin de rembarquer pour reconduire personnels militaires et ressortissants civils vers leurs destinations.

Dans ces conditions une force aéronavale d'intervention paraît particulièrement bien adaptée pour exécuter ou contribuer à ce genre de missions. Sa capacité d'acheminement de matériel par voie maritime, celle de mise à terre ou de récupération des personnels à partir de rivages non aménagés et celle de soutien à des forces à terre font qu'il paraît difficile d'envisager de se priver de cet outil pour la gestion d'une crise à moins que celle-ci ne se trouve excessivement éloignée d'une côte maritime. En effet, 9/10ème de la population mondiale vit sur des sites à moins de 200 mètres d'altitude, le plus souvent aisément accessible par voie de mer.

Mais surtout une force aéronavale présente des caractéristiques qui rendent son emploi souple et modulable pour l'adapter aux diverses circonstances: Elle est apte à mettre en oeuvre des avions ou des hélicoptères de différents types tout en assurant leur maintenance. Elle dispose de moyens amphibies proportionnés à la menace qui lui permettent de débarquer des forces terrestres. Dans l'hypothèse où celles-ci seraient excessivement menacées, ou acculées dans une situation inextricable, elle constitue aussi une plate-forme de récupération des éléments en difficulté. Son artillerie peut contribuer à l'appui des unités engagées. Enfin, elle est capable d'apporter son concours en matière de soutien santé et de communications mais aussi en approvisionnements de toutes sortes.

Il faut ajouter à ces capacités militaires des caractéristiques particulières qui en font un outil politique multiple. La force aéronavale est mobile, elle peut donc évoluer et faire peser sa menace avec des nuances qui dépendront de la distance de sa zone de patrouille, et ainsi maîtriser sa vulnérabilité. Elle dispose de moyens suffisants pour durer à la mer. Située dans les eaux internationales elle n'est pas agressive mais dissuasive; plus près, elle échange un peu de sa sûreté contre une pression plus démonstrative. Enfin les navires militaires bénéficient d'un statut extra territorialité. Cette particularité juridique du droit international fait du bâtiment de guerre une plate forme parfois bien adaptée pour des rencontres officielles ou officieuses de représentants politiques ou militaires des parties en présence. Les négociations ou les bons offices se déroulent alors en terrain neutre, et souvent plus sûrs que s'ils avaient eu lieu sur le théâtre du conflit.

Une force aéronavale, de corpulence adaptée à la situation, constitue donc bien un outil très efficace pour la gestion d'une crise du type évoqué ci-dessus.

## 2.2. Quels moyens pourraient être rapidement disponibles pour de telles missions?

La disponibilité des moyens relève de deux préoccupations. Il importe tout d'abord que techniquement ceux-ci existent et soient aptes aux missions considérées, mais ensuite il paraît tout aussi important que l'hypothèse de leur engagement simultané soit politiquement envisageable. C'est pourquoi au-delà de l'inventaire des bâtiments de guerre par pays, il sera nécessaire d'identifier les nations qui, ayant la plus grande communauté d'intérêt, pourraient se révéler les partenaires les plus concernés pour un pareil projet.

Compte tenu des capacités évoquées précédemment la force aéronavale d'intervention devrait donc disposer:

- d'une capacité de transport par voie maritime,
- d'une capacité amphibie pour pouvoir débarquer ou embarquer des personnels à partir de rivages non aménagés,
- d'une capacité d'appui feu contre la terre,
- d'une capacité d'assaut aérien contre la terre,
- d'une capacité d'autodéfense contre la menace sous-marine et aérienne,
- d'une capacité logistique de soutien des forces aéronavales,
- d'une capacité sanitaire au profit des troupes, des ressortissants ou des réfugiés.

Aucun pays n'est aujourd'hui capable, à l'exception des Etats Unis d'Amérique, de disposer de l'ensemble de ces capacités pour exécuter une opération et la soutenir pendant plusieurs semaines avec ses seuls moyens. En effet l'inventaire ci-dessous des principales composantes des grandes marines européennes le montre à l'évidence:

	Porte-avions	Porte-aéronefs	Bâtiments amphibies (> 5000 tonnes)	soutien santé
Espagne		1	2	
France	2	1	3	1
Grande-Bretagne		3	3	
Grèce			1	1
Italie		1	2	

Par contre les Européens regroupés et plus particulièrement les pays latins d'Europe, disposent de capacités non négligeables. Les pays de l'Europe du nord, à l'exception de la Grande Bretagne, n'ont pas de moyens significatifs dans ce domaine, mais pourraient apporter leur concours au sein des groupes de protection ou de soutien.

Une force d'intervention aéronavale européenne pourrait être articulée autour d'un porte-avions, d'un porte aéronefs, de trois bâtiments amphibies majeurs accompagnés du soutien logistique et d'escorte convenable. Elle serait formée à la demande, et en fonction des événements, à partir des moyens existants dans les marines européennes. Elle constituerait alors un outil souple et démonstratif de la politique européenne. Son emploi pourrait s'étendre des activités du temps de paix, visant à montrer son efficacité, jusqu'à l'intervention militaire en passant par l'action humanitaire.

La constitution d'une telle force pourrait être d'autant plus rapide que les unités aéronavales européennes ont déjà l'habitude d'opérer ensemble et sont accoutumées à des procédures communes.

La création de cette force dépend donc de la volonté solidaire des pays européens d'affirmer leur capacité à agir ensemble dans le cadre d'une intervention aéro-maritime décidée pour soutenir une politique commune. Cette volonté n'a de chance d'exister que si elle est sous-tendue par la certitude que des circonstances peuvent conduire les pays concernés à vouloir défendre des intérêts communs. Il importe donc dans un premier temps d'identifier les pays qui pourraient rencontrer, à court terme de pareilles circonstances.

Aujourd'hui deux zones font l'objet de préoccupations particulières de la part des pays européens: la Méditerranée et le Centre-europe. L'absence de réaction commune devant la dégradation de la situation en Yougoslavie a montré les limites de la solidarité européenne en l'état actuel des relations. L'approche des problèmes diffère d'un pays à l'autre selon l'histoire respective de chacun d'eux, ses liens traditionnels avec la Yougoslavie et sa proximité géographique avec la zone de crise. Sur les questions intérieures à l'Europe il paraît très difficile à court terme d'obtenir une attitude concertée de plusieurs pays européens aptes et prêts à envisager une intervention.

Par contre en Méditerranée, les intérêts de certains d'entre-eux devraient faciliter le rapprochement de leur point de vue. C'est notamment le cas des trois pays latins qui partagent de nombreuses valeurs communes, des relations anciennes, des liens privilégiés avec les pays du sud et surtout, des préoccupations semblables. Riverains d'un même bassin, leurs approvisionnements empruntent les mêmes voies. Ils connaissent sur leurs territoires des phénomènes d'immigration d'origines identiques. A l'inverse, leurs communautés d'expatriés les plus importantes sont souvent situées dans les mêmes régions et ils possèdent des intérêts dans les mêmes pays du sud. Enfin les îles françaises, italiennes et espagnoles de Méditerranée occidentale présentent les mêmes vulnérabilités. La solidarité de ces trois pays latins semble donc évidente.

Dans l'hypothèse où un accord trilatéral pourrait intervenir, la création d'une telle force constituerait, un apport considérable pour la Défense en Europe. Certes cette composante militaire serait destinée à répondre aux préoccupations des trois pays considérés dans le cadre d'une intervention décidée par eux. Mais, elle représenterait aussi, à l'instar du "corps d'armées européen", la préfiguration d'un ensemble plus vaste dont elle serait le laboratoire. De plus, elle pourrait être, dès à présent, le bras armé d'une communauté européenne qui à travers l'U.E.O. lui donnerait mandat pour des actions délimitées. Restant ouverte à la coopération des pays du nord et des Etats Unis d'Amérique elle constituerait un embryon de force à géométrie variable capable d'agir là où la communauté souhaiterait affirmer sa politique extérieure, contribuant ainsi à la sécurité de l'Europe, tout en étant un instrument de dissuasion permanent vis à vis des crises potentielles.

La création d'une Force d'Intervention Aéro-navale Européenne (FIAE) entre les trois pays latins d'Europe permettrait donc de répondre aux missions envisagées. Au delà de son efficacité militaire, elle constituerait également un outil politique du plus grand intérêt pour réduire les risques de crises ou le cas échéant pour les gérer. Ces actions se décideraient dans le cadre d'une volonté politique trilatérale mais pourquoi pas aussi, selon les circonstances, sous mandat et à la demande de l'U.E.O..

### 2.3. -Comment organiser une Force d'Intervention Aérienne Européenne (FIAE)

Cette force ne serait pas activée en permanence, mais constituée en fonction de la nature des missions projetées afin d'être adaptée au mieux aux circonstances du moment. Elle nécessiterait donc une organisation visant à garantir son aptitude, par des entraînements réguliers et réalistes, et à assurer des délais de mise en oeuvre rapide, par des dispositions d'alerte préétablies.

Un état-major interallié, comparable à celui en cours d'élaboration pour le "corps d'armées européen", pourrait être créé pour planifier et préparer l'action, tandis que la composition d'une force d'alerte serait arrêtée. La liste des unités la constituant serait mise à jour régulièrement en fonction des disponibilités des moyens aériens.

Cet état-major serait chargé de définir les hypothèses d'emploi de la force, de répartir les tâches de planification entre les états-majors nationaux, de soumettre à l'approbation des gouvernements concernés ces plans d'opérations et de programmer annuellement un exercice interallié et interarmées. Il assurerait également la liaison entre les commandements nationaux pour tout ce qui toucherait la disponibilité, le niveau d'entraînement et la mise en oeuvre des moyens participant à la F.I.A.E. .

Lors des exercices, préparés alternativement par chacun des pays participants, le commandement des opérations serait assuré par le pays organisateur.

La composition de la force, pour le temps normal, aura été fixée au moment de la création de la F.I.A.E. Des niveaux de renforcement seraient étudiés par l'état-major interallié en fonction d'hypothèses géopolitiques. Le passage d'un niveau à l'autre ferait l'objet d'une décision politique conjointe entre les pays concernés.

La désignation des différentes unités disponibles pour la F.I.A.E. serait une responsabilité des états majors nationaux respectifs qui en informerait l'état-major interallié. Ces unités seraient tenues d'être prêtes à appareiller dans un délai prescrit. Le suivi de la composition de la force et des unités désignées serait une responsabilité de l'état-major interallié qui rendrait compte des éventuelles difficultés directement aux ministres de la Défense des pays intéressés.

En cas d'activation réelle du groupe, le commandement supérieur serait assuré par l'un des états-majors opérationnels nationaux après concertation entre les différents gouvernements. Le choix tiendra compte du type des forces mises en oeuvre et de l'importance des contributions respectives. Cette procédure, déjà testée en vraie grandeur lors des exercices interalliés, permettrait de conserver la plus grande cohérence au sein de l'organe de commandement sans être conduit à créer un nouvel état-major de conduite des forces.

L'état major national désigné recevrait alors le concours des autres états majors qui détacheraient des équipes ou des personnels spécialisés pour renforcer son caractère interallié et faciliter les relations entre les groupes d'unités. Les commandements en sous-ordre de groupes, de forces ou de phases de l'opération seraient bien évidemment confiés à des officiers appartenant aux différentes nations concernées.

### 3. Conclusion

La création de la F.I.A.E. permettrait ainsi d'afficher la volonté de coopération entre les pays latins d'Europe et d'en démontrer l'efficacité. Leur cohésion s'en trouverait renforcée et la crédibilité de leurs politiques en Méditerranée occidentale en serait affirmée. Cette action contribuerait, par son aspect dissuasif, à la stabilité en Méditerranée.

Elle affecterait aussi les autres régions où la communauté européenne veut faire valoir le droit et ses intérêts car elle serait perçue comme la mise en place d'un moyen immédiatement disponible pour assurer des missions qui pourraient lui être confiées par des organes internationaux tel l'U.E.O.. L'aptitude des Européens à assumer leurs engagements géopolitiques et à faire respecter leurs valeurs morales serait alors matérialisée.

Cet aspect dissuasif de la Force d'Intervention Aéronavale Européenne est renforcé par la puissance de l'outil, ainsi créé en coopération, qui dépasse très nettement ce que chaque pays individuellement est capable d'aligner. Les Européens disposeraient sans délai, si le besoin s'en faisait sentir, des capacités militaires d'intervention et cela avec une puissance que seuls jusque-là les Etats-Unis pouvaient rassembler. Il paraît évident que les recommandations ou les injonctions que l'Europe pourrait prononcer se trouveraient alors revêtues d'une toute autre signification.

La qualité de force en état d'alerte, sans activation permanente, présente l'avantage d'une structure souple qui permet l'entraînement et le contrôle de l'efficacité des unités, sans les immobiliser dans une formation interalliée. Les unités restent disponibles pour des activités nationales aussi bien dans le cadre de l'entraînement et de la formation que pour des missions opérationnelles. Ainsi les chaînes organiques ne sont pas modifiées et aucun organisme nouveau, à l'exception de l'état-major interallié, n'est créé. L'objectif est de limiter les coûts mais aussi de bénéficier des apports respectifs de chaque structure nationale existante sans créer de doubles hiérarchies. Le cas échéant, les unités seraient mises à la disposition du commandant des opérations désigné. Seules les tâches de préparation et de planification auront été conduites dans un organe particulier avant que les plans d'opérations ne soient soumis aux autorités politiques concernées.

Un dernier apport de la création d'un pareil outil serait de favoriser la coopération industrielle des pays engagés qui seraient incités à partager la charge de l'investissement et de l'entretien de cette force tout en évitant les doubles emplois.

Cette F.I.A.E. peut être créée dans un délai assez bref. Elle viserait à affirmer la solidarité des pays latins de Méditerranée occidentale mais deviendrait rapidement l'un des outils de la communauté européenne sur quel que théâtre que ce soit.

Pour cela, il suffit de mettre en place un état-major interallié accompagné de mesures organiques d'alerte et de planification. Du point de vue national, cette création n'engendre aucune perte de moyen et ne modifie en rien les subordinations en vigueur.

Il ne manque plus que la volonté des pays concernés!

Jean-François Coustillière  
Toulon, août 1992

Revue de défense nationale, décembre 1992